

Namur, le 28 avril 2025

Concerne : Proposition d'affectation du résultat à l'**Assemblée générale ordinaire, du samedi 17 mai 2025**

1) Affectation des montants au fonds spécifique

Le bilan fait état d'une réserve indisponible de 431.250,06 €.

En 2024, le Conseil d'administration propose de la répartir en deux fonds spécifiques :

- Un fonds dédié au codéveloppement de projets ;
- Un fonds destiné à la recherche et au développement de projets multiples.

Ces fonds spécifiques ont été créés dans l'objectif de soutenir le développement de projets futurs. En 2024, le Conseil d'administration a engagé des montants pour financer des recherches et des développements de projets, qu'ils soient en cours ou finalisés.

Ces dépenses sont détaillées dans le rapport d'activités et sont comptabilisées au bilan sous la rubrique « Honoraires d'ingénieurs et d'experts », pour un montant total de 77.697,49 €.

Compte tenu du résultat largement bénéficiaire, le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de ne pas prélever ce montant sur les fonds spécifiques.

Il est également proposé d'affecter une partie des résultats 2024 à la réserve, pour un montant de 118.025,82 €, afin de garantir le financement des futurs projets de développement.

2) Proposition de dividendes de 3%

Pour assurer une constance et aux vues des résultats 623 051,57 €, le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de voter pour un dividende de 3% au prorata temporis de l'année 2024.

- Pour un dividende à 3%, il est évalué à 185.834,64 €.

Les dividendes seront payés au plus tard le 30 juin 2025.

3) Report du résultat

Afin d'assurer une distribution du dividende, le Conseil d'administration propose de reporter le solde, soit :

- Pour un dividende à 3%, il est évalué à 319.191,11 €.